

Pour l'année scolaire 2006-2007, tous mois et types de collèges et lycées confondus, 5 % des élèves sont absents quatre demi-journées ou plus par mois, sans qu'il y ait « régularisation ». Comme tous les ans, la proportion moyenne par établissement d'élèves absentéistes croît tout au long de l'année et varie fortement d'un établissement à l'autre. En effet, l'absentéisme touche moins de 2 % des élèves dans la moitié des établissements, alors qu'il atteint 15 % dans un sur dix. Les collèges connaissent presque deux fois moins d'absentéisme que les lycées d'enseignement général et technologique, et quatre fois moins que les lycées professionnels. Cependant, en prenant en compte toutes les absences (y compris justifiées) et leur durée, les élèves de collège perdent seulement deux fois moins de temps d'enseignement que ceux des lycées professionnels. Ce sont les lycées d'enseignement général et technologique qui signalent le moins d'élèves pour absentéisme à l'inspection académique, et leur part d'élèves signalés représente moins d'un élève absentéiste sur dix.

L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2006-2007

L'absentéisme augmente au cours de l'année scolaire...

Sur l'ensemble des établissements publics du second degré de France métropolitaine, la proportion moyenne par établissement d'élèves « absents non régularisés » quatre demi-journées ou plus passe de 2,4 % en septembre 2006 à 5,4 % en avril 2007 (voir l'encadré ci-dessous). De même que les années précédentes, ce taux progresse donc tout au long de l'année et culmine au mois de mars à 6,5 % (tableau 1). La valeur élevée de mars s'explique par le nombre important de jours ouvrés associé à la hausse de l'absentéisme au cours de l'année. Les deux années précédentes, les très fortes augmentations de l'absentéisme en mars étaient dues aux manifestations lycéennes.

TABLEAU 1 – Proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus par établissement (2006-2007) (en %)

	Collège	Lycée	LP	Total
Septembre	1,3	1,3	6,3	2,4
Octobre	2,1	3,0	9,2	4,2
Novembre	1,9	3,2	9,0	4,2
Décembre	2,7	4,1	10,0	5,0
Janvier	2,4	4,6	10,9	5,4
Février	2,4	4,6	11,6	5,6
Mars	2,8	5,8	12,6	6,5
Avril	1,9	4,6	11,5	5,4

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

... mais reste stable d'une année à l'autre

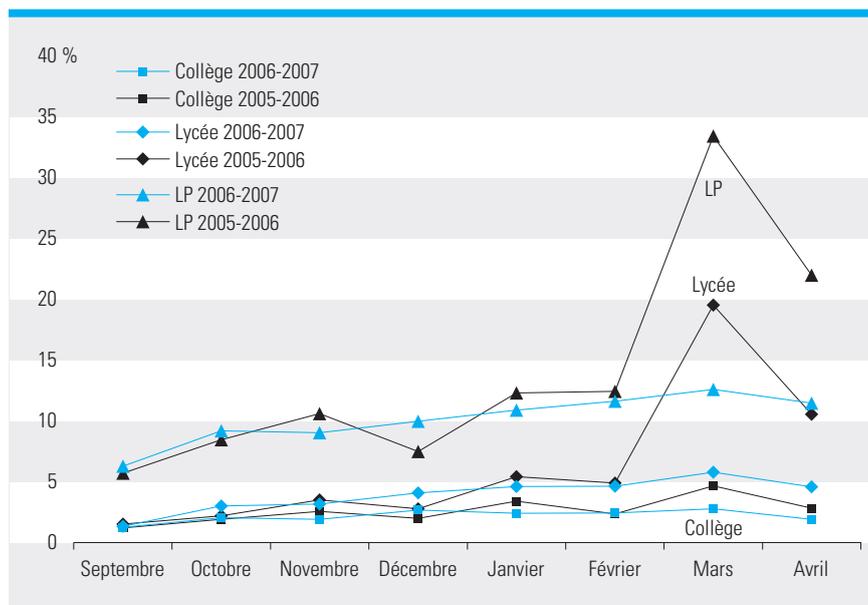
Le taux d'absentéisme moyen reste relativement stable d'une année à l'autre. Selon le type d'établissement et le mois de l'année, il varie par rapport à l'année précédente de 0,1 à 2,5 points, à l'exception des mois de mars et avril (graphique 1).

La notion d'absentéisme

Pour mesurer l'absentéisme des élèves, le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois a été retenu car il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux « manquements à l'obligation scolaire » atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être « justifiés ».

La notion d'absence justifiée, supposant une appréciation de la légitimité du motif au regard de la loi, semblait moins correspondre aux pratiques du terrain que celle d'absence régularisée. Une absence peut être considérée comme régularisée à partir du moment où elle a été expliquée et excusée par les parents.

GRAPHIQUE 1 – Comparaison de la proportion d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus par établissement



Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

Plus faible en collège, l'absentéisme y évolue très peu au cours de l'année

Les collèges connaissent presque deux fois moins d'absentéisme que les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et quatre fois moins que les lycées professionnels. En effet, en janvier 2007, la proportion d'élèves absents, de 5,4 % en moyenne, s'établit à 2,4 % en collège contre 4,6 % en LEGT et 10,9 % en lycée professionnel. Et, à cette même date, la moitié des collèges ont un taux d'absentéisme bien inférieur à 1 %, contre 1,5 % en LEGT et 5,8 % en lycée professionnel (tableau 2).

En termes d'évolution au cours de l'année scolaire, le taux d'absentéisme en collège n'augmente que de 1,5 point en moyenne,

entre les mois de septembre et mars. Sa progression est sensiblement plus élevée dans les LEGT, où il croît de 4,5 points, et dans les lycées professionnels (+6,3 points).

L'absentéisme touche moins de 2 % des élèves dans plus de la moitié des établissements

Quel que soit leur type, l'absentéisme touche très inégalement les établissements et une moyenne reflète mal la réalité, particulièrement dans les lycées professionnels. Tout d'abord, un nombre important d'établissements ne déclare aucun élève absent non régularisé : leur proportion est de 42 % en septembre et s'élève encore à 21 % en avril. De plus, une majorité d'établissements est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : en janvier 2007, où la moyenne

par établissement est de 5,4 %, l'absentéisme s'élève à moins de 1 % dans 44 % des établissements et à moins de 2 % dans 55 %. Inversement, cette proportion atteint près de 17 % dans 10 % de l'ensemble des unités d'enseignement du second degré.

Un tiers d'élèves absents dans un lycée professionnel sur dix

On observe des situations très contrastées entre les différents types d'établissements, mais également au sein de chacun d'eux. Pour les lycées professionnels, en janvier 2007, l'absentéisme touche moins de 6 % des élèves dans la moitié des établissements, 15 % des élèves dans un quart d'entre eux et plus de 30 % dans un sur dix. Ce taux élevé d'absentéisme dans les lycées professionnels est donc le fait d'une minorité d'entre eux.

Cette concentration de l'absentéisme dans une faible partie des établissements se retrouve aussi dans les lycées d'enseignement général et technologique et les collèges. Cependant, l'absentéisme y étant moins important, la variation des taux d'absentéisme est moins marquée. En janvier 2007, l'absentéisme concerne plus de 5 % des élèves dans un quart des LEGT et 15 % dans un sur dix. Dans les collèges, ces proportions sont respectivement de 2 % et de 5 %.

Au moins cinq jours d'absence non régularisée pour 1 % des élèves

Un seuil de dix demi-journées ou plus par mois d'absences non régularisées

TABLEAU 2 – Distribution de la proportion des élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus par établissement (2006-2007) (en %)

	Total			Collège			Lycée			LP		
	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile									
Septembre	0,3	1,6	6,8	0,2	0,9	3,6	0,2	0,9	4,5	1,7	6,0	17,6
Octobre	0,9	3,7	12,3	0,4	1,4	6,1	0,7	2,4	9,3	3,8	11,0	25,4
Novembre	1,0	3,9	13,2	0,4	1,6	5,2	0,8	3,0	11,5	3,9	13,2	25,1
Décembre	1,7	5,5	15,5	0,8	2,4	5,7	1,4	5,1	13,2	5,2	13,1	28,6
Janvier	1,6	6,1	16,7	0,7	2,1	5,2	1,5	5,4	14,6	5,8	14,8	30,2
Février	1,9	6,3	16,0	0,7	2,7	6,6	1,6	5,4	13,5	6,1	16,1	33,0
Mars	2,3	7,9	18,8	1,0	3,2	6,8	1,9	7,9	16,6	7,2	16,4	38,1
Avril	2,0	6,5	14,7	0,9	2,3	5,0	1,7	6,0	13,2	7,0	14,5	32,1

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

Lecture : la médiane est le seuil qui partage les établissements par la moitié, 75 % des établissements ont une proportion inférieure ou égale à celle du dernier quartile et 90 % des établissements ont une proportion inférieure ou égale à celle du dernier décile.

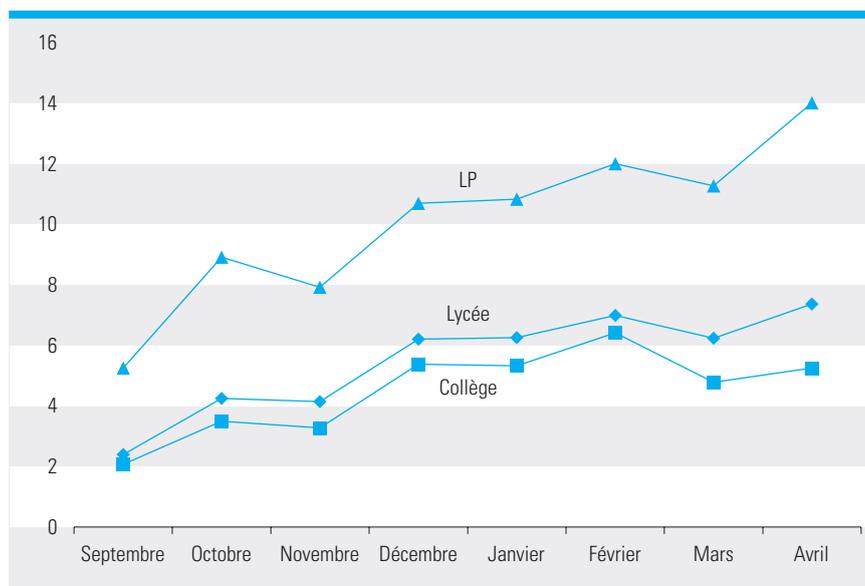
permet de mesurer l'absentéisme « lourd ». La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme reste limitée : elle s'établit, en moyenne, autour de 1 % sur l'ensemble des établissements. Et, comme les années précédentes, un quart des lycées professionnels dépasse cette moyenne.

Quatre fois plus d'absentéisme et seulement deux fois plus de temps d'enseignement perdu en lycée professionnel qu'en collège

Au-delà des absences non régularisées, un élève peut ne pas assister à un cours pour diverses raisons justifiées. L'addition de ces absences à celles non régularisées permet d'évaluer le temps d'enseignement perdu en raison de l'absence des élèves (*voir l'encadré ci-dessous*). Comme l'absentéisme, ce temps d'enseignement perdu par les élèves croît au long de l'année. Il s'établit, en moyenne par élève, à 3 % en septembre et à 9 % en avril.

Ainsi, en janvier 2007, un élève aurait perdu, en moyenne, 7,6 % de temps d'enseignement prévu du fait de ses absences, soit plus d'une journée au cours du mois. Ce pourcentage moyen cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : par ses absences, un élève de collège perdrait en moyenne 4,5 % de son temps estimé d'enseignement, contre 5,5 % pour

GRAPHIQUE 2 – Proportion moyenne du nombre total de demi-journées d'absences (2006-2007) (en %)



Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

un élève de LEGT et 10 % pour un élève de lycée professionnel (*graphique 2*).

Ainsi, alors que la proportion d'élèves absentéistes est quatre fois plus élevée en lycée professionnel qu'en collège (2,4 % contre 10,9 % en janvier 2007), le temps d'enseignement perdu par élève en raison de ses absences est seulement deux fois plus important en lycée professionnel qu'au collège. De même, la différence entre les lycées d'enseignement général et technologique et les collèges est plus marquée en ce qui concerne l'absentéisme (2,2 points) que le temps d'enseignement perdu (1 point). Cette moindre

différence, en ce qui concerne le temps d'enseignement perdu, entre collèges et lycées peut s'expliquer par l'âge des élèves. En collège, la gestion des absences nécessite une attention plus soutenue, la plupart des élèves étant soumis à l'obligation scolaire. En conséquence, les absences sont plus fréquemment justifiées et régularisées.

Enfin, à l'instar de l'absentéisme, les absences augmentent au cours de l'année scolaire. Cependant, contrairement à la proportion d'élèves absentéistes, la part moyenne de temps d'enseignement perdu baisse en mars 2007. En effet, dans cet indicateur, le temps d'absence est rapporté au nombre de jours d'ouverture de l'établissement, plus élevé en mars.

Au-delà de ses propres absences, un élève perd aussi du temps d'enseignement lorsque celui prévu ne peut être dispensé : non-remplacement d'enseignants absents, fermeture des établissements (*voir l'encadré p. 4*). La part de temps d'enseignement perdu en raison d'heures d'enseignement non assurées est évaluée à 4,7 % du temps d'enseignement dans les collèges, 6,5 % dans les lycées professionnels et 9,1 % dans les LEGT. En lycée général et technologique, le passage du baccalauréat nécessite la fermeture de l'établissement en fin d'année scolaire, ce qui explique le temps élevé d'enseignement perdu en raison d'heures d'enseignement non assurées.

Définitions autour de l'absentéisme

Les données suivantes sont établies pour chaque établissement.

– Le *taux d'absentéisme* correspond au rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents non régularisés *quatre demi-journées par mois ou plus* sur l'effectif total.

– Le *taux d'absentéisme lourd* est mesuré par le rapport, un mois donné, du nombre d'élèves absents non régularisés plus de dix demi-journées sur l'effectif total.

– Le *temps d'enseignement perdu* est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des *demi-journées d'absences (régularisées ou non)* rapporté à l'effectif total d'élèves et au nombre de demi-journées d'ouverture de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur était dû. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée et, d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel est basée cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

– Le *nombre d'élèves absents fréquemment de façon non justifiée faisant l'objet d'un suivi concerté* entre différents intervenants est plus un indicateur de la politique de l'établissement qu'un indicateur d'absence.

– Le *nombre moyen d'élèves signalés à l'inspection académique* pour absentéisme ne correspond pas au nombre moyen d'élèves absentéistes. En effet, un établissement ne signale pas systématiquement à l'inspection académique tous les élèves absentéistes.

Le temps d'enseignement non assuré durant l'année scolaire 2006-2007

Afin de mesurer le temps d'enseignement non assuré, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance réalise une enquête annuelle auprès d'un échantillon national d'environ 1 000 établissements sur les absences non remplacées des enseignants et sur le temps de fermeture des établissements.

La proportion d'heures non assurées est moins élevée en collège (4,7 %) qu'en lycée professionnel (6,5 %) et lycée d'enseignement général et technologique (9,1 %) en raison essentiellement d'un pourcentage moindre d'heures non assurées suite à la fermeture totale de l'établissement (due à l'organisation d'examens, à des problèmes de sécurité des locaux, à des réunions de concertation, etc.). Les lycées d'enseignement général et technologique ferment en moyenne 2,4 semaines (soit 6,9 % du temps scolaire) contre 0,5 semaine pour les collèges (soit 1,4 %).

La proportion d'heures non remplacées en raison de l'absence des enseignants pour raisons individuelles baisse depuis 2002-2003. Elle a notablement diminué cette année pour atteindre son niveau le plus bas depuis 1995-1996, peut-être grâce à l'organisation du remplacement des professeurs absents pour une courte durée (inférieure à 15 jours).

Proportion d'heures d'enseignement non assurées dans les établissements publics du second degré (en %)

2006-2007	Lycée	Collège	LP	Total
Fermeture totale de l'établissement	6,9	1,4	3,7	3,3
Non-remplacement des enseignants absents pour fonctionnement du système	0,5	0,4	0,7	0,5
Non-remplacement des enseignants absents pour formation	0,6	1,0	0,8	0,8
Non-remplacement des enseignants absents pour raisons individuelles	1,1	1,9	1,3	1,6
Total	9,1	4,7	6,5	6,2
<i>Dont % d'heures non assurées pour non-remplacement des enseignants</i>	<i>2,2</i>	<i>3,3</i>	<i>2,8</i>	<i>2,9</i>

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur les heures d'enseignement non assurées

Lecture :

- fermeture totale de l'établissement : organisation d'examens nécessitant une fermeture totale, problème de sécurité des locaux, réunions de concertation ;
- fonctionnement du système : enseignants mobilisés par l'organisation d'examens ou leur participation aux commissions statutaires ;
- raisons individuelles : raisons médicales, congés statutaires (activités syndicales, congés d'adoption, autorisations d'absence, grève, etc.).

Le suivi concerté pour absence non justifiée fréquente est trois fois plus important en lycée professionnel qu'en collège

Les élèves très souvent absents de façon non justifiée doivent faire l'objet d'un suivi concerté entre différents intervenants (personnel de direction, conseiller principal d'éducation, assistante sociale ou intervenants extérieurs). Cette politique de suivi peut concerner des élèves qui ne sont pas déclarés comme absentéistes (absents non régularisés au moins quatre demi-journées par mois). Ainsi, environ un tiers des établissements ne signalant aucun élève absentéiste, déclare suivre pour absence non justifiée fréquente un ou plusieurs élèves chaque mois.

La proportion moyenne d'élèves faisant l'objet d'un suivi pour absence non justifiée fréquente est, en lycée professionnel, presque deux fois plus importante qu'en lycée général et technologique et trois fois plus importante qu'en collège. En janvier

2007, elle s'élève à 0,9 % pour les collèges, 1,7 % pour les LEGT et 3,1 % pour les lycées professionnels (graphique 3).

Comme les années précédentes, la variation de ce taux au cours de l'année est de faible ampleur ; il évolue, entre septembre et mars, de 0,8 % à 2,1 %. Cette hausse est

vraiment faible au regard de l'augmentation de l'absentéisme (de 2,4 % à 6,5 %).

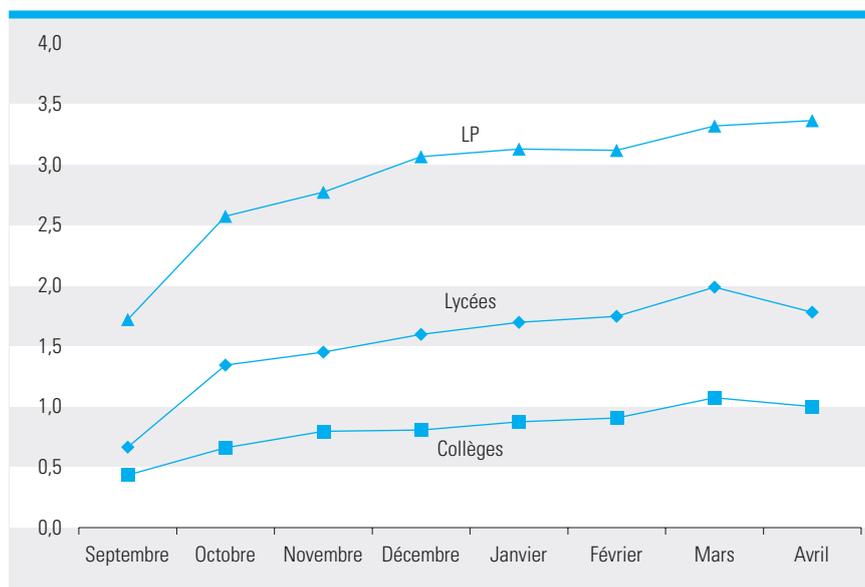
Les lycées professionnels signalent à l'inspection académique à peine plus d'élèves absentéistes que les collèges

Les établissements ont aussi la possibilité de signaler les élèves absentéistes à l'inspection d'académie (voir l'encadré p. 5). Sur l'ensemble de l'année, la moitié des établissements interrogés n'a signalé aucun élève et un quart en a signalé au moins deux. Entre septembre 2006 et avril 2007, le nombre moyen d'élèves signalés à l'inspection académique varie de 1,1 à 3,3 et culmine en mars à 4,2.

Selon les mois, entre un tiers et 45 % des établissements signalent des élèves à l'inspection académique. La moitié d'entre eux signale entre deux et trois élèves et leur nombre moyen d'élèves signalés évolue de 4,5 en septembre à 7,2 en avril. Il atteint son maximum (9,6) en mars (tableau 3).

Sur l'ensemble de l'année et des établissements interrogés, le nombre de signalements est plus important en lycée professionnel : en janvier 2007, un quart de ces établissements a signalé au moins trois élèves à l'inspection académique contre deux pour les collèges et un pour les lycées d'enseignement général et technologique.

GRAPHIQUE 3 – Proportion moyenne d'élèves suivis pour absentéisme (2006-2007) (en %)



Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

Gestion des absences et prévention de l'absentéisme

L'établissement est le premier lieu de prévention, de diagnostic et de traitement des absences des élèves. Les articles R131-1 à R131-10 du Code de l'éducation définissent les modalités de contrôle pour garantir aux enfants soumis à l'obligation scolaire le droit à l'instruction. Les articles R131-5 et R131-6 prévoient que doit être tenu, dans chaque établissement, un registre d'appel sur lequel sont mentionnées, pour chaque classe, les absences des élèves inscrits. Pour chaque élève non assidu, un dossier est constitué pour la durée de l'année scolaire. Il présente le relevé des absences en mentionnant leurs durées et leurs motifs ainsi que l'ensemble des contacts avec la famille, les mesures prises pour rétablir l'assiduité et les résultats obtenus.

Dans les collèges et les lycées publics, les conseillers principaux d'éducation gèrent les absences sous l'autorité du chef d'établissement. Ils prennent note des absences et ont vocation à établir une relation avec les familles, à faire le point régulièrement en échangeant les informations nécessaires pour régulariser les absences, les enregistrer et suivre les élèves concernés.

Si les démarches entreprises auprès de la famille et de l'élève n'ont pas d'efficacité, le chef d'établissement transmet le dossier de l'élève à l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Il convient de noter que l'obligation légale de signalement ne concerne que les élèves âgés de 6 à 16 ans, soumis à l'obligation scolaire.

TABLEAU 3 – Nombre moyen d'élèves signalés à l'inspection académique (2006-2007)

	Pour tous les établissements				Pour les établissements ayant signalé au moins un élève			
	Collège	Lycée	LP	Total	Collège	Lycée	LP	Total
Septembre	1,7	0,3	1,2	1,1	5,0	3,0	4,4	4,5
Octobre	2,0	1,0	2,3	1,7	5,3	4,5	5,6	5,2
Novembre	2,5	1,7	2,7	2,3	5,1	6,2	5,3	5,4
Décembre	2,3	1,8	3,0	2,3	4,4	5,6	6,1	5,2
Janvier	3,1	2,4	3,0	2,8	6,1	7,1	6,1	6,4
Février	3,2	1,7	3,2	2,7	7,1	6,7	6,9	7,0
Mars	3,7	3,2	5,9	4,2	7,1	11,1	12,2	9,6
Avril	2,9	2,0	5,2	3,3	5,2	6,4	11,2	7,2

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

Cependant, qu'il soit calculé en moyenne sur les établissements signalant ou sur tous les établissements, le nombre moyen d'élèves signalés est très comparable en lycée professionnel et en collège cinq mois sur huit. En janvier 2007, en moyenne sur tous les établissements, trois élèves sont signalés en lycée professionnel et en collège et plus de deux en LEGT.

Moins d'un élève absentéiste sur dix signalé dans les lycées d'enseignement général et technologique

Les établissements ne signalent pas systématiquement à l'inspection académique tous les élèves absentéistes. La proportion moyenne par établissement du nombre d'élèves signalés par rapport au nombre d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus par mois représente, sur l'ensemble de l'année scolaire, à peine plus d'un tiers dans les collèges, 15 % dans

TABLEAU 4 – Proportion des élèves signalés parmi les élèves absentéistes (2006-2007) (en %)

	Collèges	Lycées	LP	Total
Septembre	33,4	6,8	15,5	16,2
Octobre	30,0	6,9	13,0	14,7
Novembre	44,3	12,1	17,1	22,3
Décembre	35,4	10,0	16,2	18,5
Janvier	38,7	11,5	15,3	20,0
Février	34,4	7,3	15,3	17,3
Mars	37,6	11,3	17,4	20,1
Avril	35,2	9,9	15,9	18,7

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves

les lycées professionnels et moins de 10 % dans les LEGT (tableau 4). La différence de proportion d'élèves signalés entre collège et lycée s'explique sans doute par la moindre taille des collèges et par l'âge des élèves qui les fréquentent. En effet, d'une part, plus l'établissement est petit, plus il peut encadrer les élèves ; d'autre part, plus nombreux sont les élèves soumis à l'obligation scolaire, plus l'établissement doit renforcer sa politique de signalement. Les lycées professionnels signalent plus que les LEGT. L'explication peut être, là encore, la plus petite taille des lycées professionnels ainsi qu'un absentéisme plus fort. Une

orientation moins ou pas désirée, mais aussi un temps de transport plus élevé, conduisent à un absentéisme plus accentué en lycée professionnel¹.

Par ailleurs, sur l'ensemble des établissements interrogés, plus d'un tiers des élèves signalés à l'inspection académique en novembre et décembre ont déjà été signalés au moins une fois au cours des mois précédents. À partir du mois de janvier, plus de la moitié des élèves signalés l'ont déjà été. C'est dans les collèges que ce taux est le plus important, atteignant presque 70 % en mars.

Dans l'enseignement privé comme dans l'élémentaire, pratiquement aucun élève signalé à l'inspection académique

Pour compléter les données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les inspections académiques de France métropolitaine sur les premier et second degrés publics et privés (voir l'encadré p. 6).

Dans l'enseignement élémentaire, le pourcentage d'élèves signalés aux inspections académiques pour absentéisme est très faible : de 0,01 % dans le secteur public, il n'atteint même pas 0,01 % dans le privé.

La situation est identique dans l'enseignement secondaire privé : le pourcentage d'élèves signalés oscille entre 0,01 % et 0,03 % pour les lycées (lycées professionnels compris) et reste égal à 0,01 % pour les collèges. Parmi les répondants, 14 départements ne déclarent aucun signalement venant des établissements du secteur privé. Dans l'enseignement secondaire public, la part d'élèves signalés varie, selon les mois, entre 0,11 % et 0,26 % pour les collèges, et entre 0,07 % et 0,17 % pour les lycées (LEGT et lycée professionnel). Le pourcentage d'élèves signalés est toujours plus élevé en collège qu'en lycée. Cependant, jusqu'en février, la différence est faible. Cet écart augmente au cours de l'année scolaire : en mai, le pourcentage d'élèves signalés en

1. Rapport de Luc Machard, « Les manquements à l'obligation scolaire », janvier 2003, pp. 17-31.

collège est deux fois plus important que dans l'ensemble des lycées (tableau 5). La gestion des absences apparaît donc plus attentive dans les collèges, ce qui peut s'expliquer par l'âge des élèves et la plus petite taille de ce type d'établissement.

En France métropolitaine, un élève sur mille signalé à l'inspection académique

Le taux moyen d'élèves du secondaire (public + privé) signalés à l'inspection académique est de 0,11 % sur l'ensemble des départements de France métropolitaine. Ce taux dépasse 1 % pour deux départements (Bas Rhin et Marne) : le taux moyen d'élèves signalés varie, selon les mois, de 0,8 % à 2,2 % pour la Marne et de 0,7 % à 1,4 % pour le Bas Rhin. Il est compris entre 0,4 % et 1 % pour huit départements (Territoire de Belfort, Rhône, Vaucluse, Loire, Haute Corse, Corse du sud, Côte d'Or et Pyrénées Orientales). Pour les autres,

TABLEAU 5 – Pourcentage d'élèves signalés à l'inspection académique(2006-2007) (en %)

	Total	Collège	Lycée
Septembre	0,09	0,11	0,07
Octobre	0,15	0,17	0,13
Novembre	0,18	0,19	0,17
Décembre	0,19	0,20	0,17
Janvier	0,18	0,19	0,16
Février	0,17	0,19	0,14
Mars	0,20	0,23	0,17
Avril	0,15	0,17	0,11
Mai	0,21	0,26	0,14
Juin	0,11	0,17	0,03

Champ : France métropolitaine, établissements publics et privés sous contrat.

Source : MEN-DEPP, enquête auprès des inspections académiques sur les élèves signalés pour absentéisme

il reste inférieur à 0,4 %. Ces taux peuvent traduire des politiques de signalements différentes selon les départements.

À l'exception d'une dizaine de départements, on observe en France métropolitaine une baisse des signalements : le taux moyen des élèves signalés passe de 0,13 % en 2004 et 2005 à 0,11 % pour 2006.

Cependant, vingt-deux départements n'ont pas répondu, dès octobre, dont six comptent d'importants effectifs d'élèves

(Seine- Saint-Denis, Val-d'Oise, Nord, Pas-de-Calais, Gironde et Bouches-du-Rhône). Seules dix académies (Caen, Corse, Dijon, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nantes, Reims, Strasbourg et Paris) n'ont aucun département non répondant.

**Sophie Cristofoli et
Alexia Stefanou, DEPP B3**

Présentation des enquêtes

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance conduit deux enquêtes sur l'absentéisme des élèves : une auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et une autre auprès des inspections académiques sur les premier et second degrés.

Ces enquêtes recueillent des informations mensuelles. Pour l'enquête auprès des établissements, les résultats s'appuient sur l'exploitation des données de septembre à avril, pour lesquelles le taux de réponses est d'environ 70 % alors qu'il est inférieur à 30 % en mai et en juin. La seconde concerne les dix mois de l'année scolaire.